

Charte Euro-méditerranéenne

EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Nice, le jeudi 1^{er} août 2019

La transition écologique de nos territoires et la nécessaire baisse de nos émissions de gaz à effets de serre, couplée à une adaptation de nos activités, dans toutes leurs dimensions, nous conduit,

*Nous, Maires de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Maires des villes du pourtour méditerranéen, Autorités portuaires,
Membres du réseau des villes EUROMED*

A nous engager autour d'une charte valorisant des valeurs de haute exigence environnementale, de solidarité et d'innovation au service d'une économie maritime responsable.

Nous demandons la mise en place ou le renforcement des mesures suivantes :

- 1 Confirmer le nécessaire classement de la Méditerranée en zone ECA (0.1% de teneur en soufre des carburants maritimes),
- 2 Informer les passagers sur les politiques environnementales en vigueur,
- 3 Diminuer les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effets de serre,
- 4 Réduire l'impact sonore terrestre et sous-marin, des navires,
- 5 Naviguer de manière éco-responsable, et réguler la vitesse,
- 6 Rechercher des solutions et des carburants propres,
- 7 Protéger l'ensemble de notre biodiversité,
- 8 Réaffirmer sans délai, le caractère prioritaire de cette politique environnementale.

En qualité d'autorités portuaires, nous nous engageons à aller plus loin, en vue de rendre l'activité de transports de personnes et marchandises moins polluante :

- 1 Placer de manière éco-responsable les navires vis-à-vis du milieu urbain,
- 2 Privilégier les manœuvres éco-responsable sur les plans d'eau portuaires,
- 3 Favoriser l'adaptation des installations et outillages portuaires,
- 4 Confirmer notre volonté de nous inscrire dans une démarche ambitieuse et collaborative, pour faire évoluer les réglementations.

Jean-Pierre SAVARINO

Roger ROUX

Joseph SEGURA

Christian ESTROSI